

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
**NEAUFLES-ST-MARTIN**  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE**  
N°46

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE  
5 rue de la Poste

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant le déménagement d'une habitation au 5 rue de la Poste 27830 Neaufles-Saint-Martin mais avec un stationnement au niveau du 5 rue de la Poste 27830 NEAUFLES SAINT MARTIN, le 30 août 2021 entre 6h30 et 19h00.

Le déménagement sera effectué par l'entreprise ALLIANCE DEMENAGEMENTS, 8 avenue Ile de France, 27200 VERNON.

**ARRETONS**

Article 1er : L'entreprise est autorisée à stationner un véhicule dans l'emprise du déménagement et à alterner la circulation au niveau du 5 rue de la Poste le 30 août 2021 entre 6h30 et 19h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- l'entreprise ALLIANCE DEMENAGEMENTS, 8 avenue Ile de France - 27200 VERNON.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 05 août 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

